

Séance du conseil communal du 20 décembre 2013

Présents:

Francine Colling-Kahn (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), échevin, Gilles Baum (DP), Jean Boden (CSV), John Breden (LSAP), Gilles Dimmer (CSV), Gilbert Kapp (DP), Christian Kmiotek (déi gréng), François Ries (DP), Raymond Schintgen (LSAP), Irène Schmitt (déi gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

Absent et excusé:

Romain Reitz (CSV) point 9, échevin.

01. Informations au conseil communal.

02. Approbation du budget rectifié 2013 et du budget 2014.

Le budget rectifié 2013 prévoit:

- recettes ordinaires: 20.947.318,06.-€
- dépenses ordinaires: 14.810.244,91.-€
- boni ordinaire: 6.137.073,15.-€
- recettes extraordinaires: 1.818.289,05.-€
- dépenses extraordinaires: 10.418.148,41.-€
- mali extraordinaire: 8.599.859,36.-€
- boni du compte 2012 (ordinaire): 10.364.875,31.-€
- boni présumé 2013 (ordinaire): 7.902.089,10.-€

Le budget rectifié 2013 est approuvé avec sept voix contre six.

Le budget 2014 prévoit:

- recettes ordinaires: 20.302.128,79.-€
- dépenses ordinaires: 15.469.278,24.-€
- boni ordinaire: 4.832.850,55.-€
- recettes extraordinaires: 5.137.397,97.-€
- dépenses extraordinaires: 17.851.099,08.-€
- mali extraordinaire: 12.713.701,11.-€
- boni présumé 2013 (ordinaire): 7.902.089,10.-€
- boni définitif 2014 (ordinaire): 21.238,54.-€

Le budget 2014 est approuvé avec sept voix contre six.

03. Fixation du nombre des emplois des différentes fonctions du cadre fermé.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer le nombre des emplois des différentes fonctions du cadre fermé prévu pour les diverses carrières.

04. Adaptation du montant de la participation financière des parents d'élèves aux frais des colonies de vacances.

Le conseil communal décide à l'unanimité de fixer la participation financière des parents d'élèves aux frais des colonies scolaires à 150.-€ par enfant à partir de l'année scolaire 2013/2014.

05. Modification des taxes et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine.

Le présent point a été enlevé de l'ordre du jour.

06. Modification des trajets I et II du transport scolaire.

Le conseil communal décide à l'unanimité de modifier les trajets I et II du transport scolaire comme suit:

T R A J E T I

Localités	Aller - matin	Aller - après-midi
	horaire	horaire
Eisenborn	07:45	13:45
Imbringen	07:50	13:50
Bourglinster	07:55	13:55
	Retour - midi	Retour - après-midi
	horaire	horaire
Bourglinster	<i>11:50</i>	
Imbringen	<i>11:53</i>	
Eisenborn	<i>11:56</i>	
Altlinster	<i>12:01</i>	
Godbrange	<i>12:04</i>	
Bourglinster	12:18	16:13
Imbringen	12:21	16:16
Eisenborn	12:24	16:19

T R A J E T II

Localités	Aller - matin	Aller - après-midi
	horaire	horaire
Godbrange - église	07:30	13:30
Godbrange - Haerdchen	07:32	13:32
Altlinster	07:35	13:35
Eisenborn	07:40	13:40
Bourglinster	07:45	13:45
Junglinster	07:55	13:55
	Retour - midi	Retour - après-midi
	horaire	horaire
Junglinster	12:13	16:08
Bourglinster	12:18	16:13
Altlinster	12:23	16:18
Godbrange - Haerdchen	12:26	16:21
Godbrange - église	12:28	16:23

Les horaires en italique concernent les élèves des cycles 1.1 et 1.2.

07. Projet et devis concernant la reconstruction du tablier d'un ponceau sur le chemin rural au lieu-dit « Kommewiss » à Altlinster.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le projet au devis estimatif d'un montant de 29.600.-€ concernant la reconstruction du tablier d'un ponceau sur le chemin rural au lieu-dit « Kommewiss » à Altlinster.

08. Avis sur le projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle le site « Ronnheck » englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Junglinster.

Le conseil communal décide avec neuf voix contre quatre

- d'aviser favorablement le projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle le site « Ronnheck » englobant des fonds sis sur le territoire de la commune de Junglinster et félicite les auteurs du projet pour leur travail de recherche méticuleux qui met en évidence les richesses naturelles existant sur le territoire de notre commune;
- d'inviter expressément les services compétents à se concerter avec les propriétaires et bailleurs oeuvrant dans le secteur agricole afin de ne pas rendre impossible par endroits une exploitation extensive si fructueuse jusqu'à ce jour et de consulter toutes les parties concernées avant d'entamer de futures procédures de classement de zones protégées d'intérêt national dans le cadre des dispositions du chapitre 6 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

09. Approbation d'une convention.

Le conseil communal décide avec dix voix et deux abstentions d'approuver la convention signée le 22 novembre 2013 entre la commune et d'Etat du Grand-Duché et ayant pour objet le soutien au projet « Ma commune, Mon Europe », un projet s'inscrivant dans le cadre de la campagne d'information et de sensibilisation à l'attention des étrangers en vue de leur inscription sur les listes électorales.

10. Approbation d'un compromis de vente.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver un compromis de vente ayant pour objet l'acquisition par la commune de fonds sis à Bourglinster au lieu-dit « am Zessefeld », conclu le 11 décembre 2013 entre le collège échevinal et Jeannine Edinger dans un but d'utilité publique, à savoir la création d'une réserve foncière pour une future extension du site scolaire de Bourglinster.

11. Sponsoring d'un concert dans le cadre des concerts au Château de Bourglinster, saison 2014-2015.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'allouer un subside extraordinaire de 4.500.-€ à l'association « Les Amis du Château a.s.b.l. » pour l'organisation du concert du 11 janvier 2015 dans le cadre des concerts au château de Bourglinster, saison 2014-2015.

12. Décompte des travaux de mise en état de la voirie rurale, exercice 2012.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver le décompte des travaux de mise en état de la voirie rurale (exercice 2012) se chiffrant à 283.809,49.-€.

13. Divers et questions au collège échevinal.